

éviter par une dénonciation l'effet de la clause de tacite reconduction.

Les règles spéciales de compétence en matière d'assurances édictées par la loi du 2 janvier 1902 s'appliquent aux contrats renouvelés ou prolongés par tacite reconduction depuis la mise en vigueur de cette loi, nonobstant toute stipulation contraire.

UNE ASSURANCE SUR LA VIE EST UN BON PLACEMENT

[Par A. M. Riley]

Tout placement impliquant une spéculation n'est pas, strictement parlant, un bon placement, parce que, dans un placement réel, on doit tout au moins s'attendre à ce que le capital rapporte sûrement un intérêt.

La spéculation offre beaucoup d'occasions, depuis l'escroquerie du dix pour cent par semaine jusqu'aux lots de terrain dans la banlieue d'une ville éloignée, lots de terrain que l'acheteur n'a jamais vus et ne pourrait pas voir, parce qu'ils sont situés sous l'eau. Les placements fructueux, accessibles à la moyenne des hommes sont limités à quelques catégories bien connues. Les personnes assez prudentes pour considérer en premier lieu la sécurité et qui se limitent à ces quelques catégories, se font en moyenne de meilleurs revenus que celles qui succombent à la tentation de devenir riches rapidement.

Les obligations et garanties de gouvernements, états, comtés, écoles et municipalités sont des placements sûrs, si l'on excepte quelques cas, où leur émission n'est pas légalisée. Les hypothèques, dans des limites convenables, sont un bon placement, de même que l'achat d'une propriété, lorsque cet achat est fait avec discernement. Les banques d'épargne, les associations de construction et de prêts d'argent sont également des institutions sûres; mais il est bon de s'enquérir de leur réputation.

Nous ne parlerons pas, dans cet article, des parts d'affaires; car ce serait sortir des limites que nous nous sommes fixées. Mais nous pensons qu'il n'est

pas déplacé de dire qu'il n'y a pas de placement dont les profits puissent égaler ceux que peut procurer une affaire, dont le propriétaire connaît bien tous les détails, et sur laquelle il exerce une surveillance personnelle. Un intérêt dans une affaire qui se présente sous des conditions moins favorables, est hasardeux, et il n'est pas prudent de placer tout son capital dans une entreprise sujette aux vicissitudes des affaires.

La première chose à considérer dans un placement est assurément sa sécurité; la seconde, c'est le profit à en tirer; la troisième, c'est la faculté de réaliser le capital dans les moments de malheurs financiers.

A ces trois points de vue, c'est l'assurance sur la vie qui offre le meilleur des placements.

C'est le placement le plus sûr, à l'exception peut-être des obligations du gouvernement. Si l'on considère la valeur de l'assurance, une police choisie convenablement donnera un taux d'intérêt tout au moins aussi bon, si ce n'est meilleur qu'une banque d'épargne; puisque la compagnie s'engage à prêter un tant

pour cent du capital, plus élevé que la somme que l'on pourrait emprunter sur un immeuble ou une obligation, principalement dans les temps difficiles, et à environ un demi pour cent de l'intérêt demandé sur toute autre sécurité.

Dans une assurance sur la vie, il y a deux faits caractéristiques qui ne se rencontrent pas dans tout autre placement.

D'abord la police arrive immédiatement à maturité en cas de mort; ensuite, les créanciers n'ont aucun recours sur la police, soit avant, soit après la mort de l'assuré. Lorsque nous considérons le nombre des faillites, nous voyons que ces deux conditions font de l'assurance sur la vie, le placement sûr par excellence.

En outre, l'assurance sur la vie implique des épargnes régulières et systématiques, ce qui est un grand mérite, car elle encourage l'économie et conduit à la prospérité.

Le sentiment de satisfaction qui accompagne la possession d'une police d'assurance, le fait de savoir que femme et enfants sont à l'abri du besoin [ce qui n'a pas lieu à la mort d'un homme non assuré qui gagne son pain de chaque jour], mettent un homme dans de meilleures conditions pour soutenir les luttes de la vie.

L'agent d'assurance sur la vie trouve la plus grande difficulté à assurer les jeunes gens, parce que presque tous ceux-ci espèrent devenir riches et, par suite, n'avoient pas besoin d'assurance. Mais les hommes riches eux-mêmes en ont besoin, et le fait qu'ils en achètent d'une manière si large devrait convaincre quiconque de l'avantage qu'il y a à s'assurer; car nos grands financiers ne font pas de placement sans une investigation minutieuse.

Assurez-vous donc tant que vous pourrez d'après les vieilles méthodes; elles sont sûres, profitables, utiles, et c'est la seule manière, offrant toute sécurité, de vous assurer des ressources pour votre vieillesse et de garantir l'avenir de ceux qui vous sont chers.

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

Compagnie Indépendante (incendie)

Bureaux : 1720 rue Notre-Dame

Coin St-François-Xavier. MONTREAL

RODOLPHE FORGET, Président,
J. E. CLÉMENT Jr., Gérant Général.

"La Foncière"

Compagnie d'Assurance Mutuelle
contre le Feu.

Bureau Principal 68 rue St-Jacques, Montrea.

On demande des Agents intelligents et actifs, partout où la Compagnie n'est pas représentée. Contrat avantageux; commissions rémunératrices.

Demandez notre prospectus.
S'adresser aux bureaux de la Compagnie.

SYSTEME DE COTISATION.

Ordre Indépendant des Forestiers

L'ANNEE 1903

Payé aux Veuves, aux Orphelins et aux frères frappés d'incapacité...	\$1,658,108.92	Pourcentage d'accroissement d'assurance en vigueur durant l'année...	4.97
Payé en bénéfices de maladies et de mortalité.....	192,163.71	Pourcentage d'accroissement de l'actif durant l'année.....	19.75
Augmentation du nombre de membres durant l'année.....	14,123	Chiffre de la mortalité par 1,000, étant 14 de moins qu'en 1902.....	6.46
Augmentation de l'actif durant l'année.....	1,234,23,727		

Pour toute information relative au système d'assurance fraternelle de l'O. I. F. s'adresser à tout officier ou membre de la Société.